le 22 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 DAC 298 Subvention à l'association Arsmedia (19e).

M. Christophe GIRARD et Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 avril 2012 par lequel Monsieur le Maire l'invite à se prononcer sur l'octroi d'une subvention à l'association Arsmedia;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 7 mai 2012;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission et par Mme Gisèle STIEVENARD au nom de la 5^e Commission,

Délibère:

Article 1 : Une subvention de 2.000 euros au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la politique de la Ville, est attribuée à l'association Arsmedia, dont le siège social est situé 9 rue Delouvain (19^e) pour ses activités en 2012. X09325-13126 / 2012_03757.

Article 2 : La dépense correspondante d'un montant de 2.000 euros sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012 à la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subvention de fonctionnement au titre de la culture.